

**Mise en place du groupe de travail de la CME
sur les conséquences de la nouvelle AP-HP
sur les élections de la CME et des CMEL et sur leurs missions**

Réunion du 14/01/2019

Relevé de conclusions

Participants : A. Gervais/C. Boileau/C. Ravier/H. Oppetit/O. Tréton

1. Le groupe de travail (GT) fera des propositions à la CME du 5 mars (bureau du 19 février).
2. Missions de la CME et des CMEL : il est convenu que le sujet des délégations de compétences du PCME aux PCMEL et de la CME aux CMEL est à discuter au sein du GT. C. Ravier prépare un texte posant les enjeux, le cadre réglementaire et les évolutions possibles.
3. Rôle et missions des sous-commissions de la CME : il est convenu de réfléchir à des propositions de modification du règlement intérieur de la CME dès le présent mandat. Le GT demandera un bilan des sous-commissions à ses président(e)s avec des propositions d'évolution.
4. Conséquences de la nouvelle AP-HP sur la composition des CME et CMEL : 3 sujets sont à traiter.
 - La question de la représentation des GH en CME : 6 PCMEL et quid des 6 autres « places » ? Anne Gervais fait une proposition de texte sur enjeux et propositions. La réponse à cette question devra être finalisée pour la mi-février afin de permettre la publication du cahier des charges pour l'organisation des élections.
 - La question de la représentation des sites (proximité) dans les CMEL (même exigence calendaire)
 - La question de l'animation médicale des sites (espace de parole).

La DOMU prépare un texte sur les enjeux et des pistes de réflexion sur ces 2 dernières questions.

5. La question de la parité fera l'objet de recommandations sur la répartition hommes/femmes au sein des représentants élus qui devrait correspondre au sexe-ratio du collège électoral.

Les membres de la CME désignés par le PCME seront conviés par le PCME à une réunion le **30 janvier à 17h**, salle Pierre-Damelon, avenue Victoria.